

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-TVA-CHAMP-10-20-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

TVA - Champ d'application et territorialité - Opérations imposables par disposition expresse de la loi

Positionnement du document dans le plan :

TVA - Taxe sur la valeur ajoutée

Champ d'application et territorialité

Titre 1 : Opérations imposables

Chapitre 2 : Opérations imposables par disposition expresse de la loi

1

Certaines opérations sont soumises à la TVA en vertu d'une disposition particulière de la loi.

Dans le présent chapitre seront exposées :

- les opérations réalisées par les personnes morales de droit public (section 1, [BOI-TVA-CHAMP-10-20-10](#)) ;
- les livraisons à soi-même de biens et de services (section 2, [BOI-TVA-CHAMP-10-20-20](#)) ;
- les cessions de biens mobiliers d'investissement (section 3, [BOI-TVA-CHAMP-10-20-30](#)) ;
- les autres opérations imposables par disposition expresse de la loi (section 4, [BOI-TVA-CHAMP-10-20-40](#)).